

# **RENFORCER NOTRE PROGRAMME DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE POUR PROTÉGER TOUS LES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS**

## **Mémoire de CSL Seqirus Canada**

Consultations prébudgétaires 2024-2025  
Ministère des Finances du Québec  
1 février 2024

## Contexte

---

Chaque année, on estime que la grippe est à l'origine d'environ 12 200 hospitalisations et 3 500 décès au Canada.<sup>1</sup> En fait, la grippe est classée parmi les dix principales causes de décès dans le pays.<sup>2</sup> Cela met les hôpitaux dans une situation de surcharge, ajoute une pression supplémentaire à un système de soins de santé déjà fragile, et représente une charge fiscale importante pour le gouvernement. Ce constat est d'autant plus pertinent si l'on tient compte de l'impact potentiel de la maladie sur les personnes âgées, étant donné qu'elles présentent un risque plus élevé de complications ou d'hospitalisations liées à la grippe. En outre, les personnes âgées de 65 ans et plus sont plus susceptibles de développer des complications graves dues à la grippe en raison de l'immunosénescence, le vieillissement naturel du système immunitaire.<sup>1</sup> L'immunosénescence module le niveau de la réponse immunitaire, mais aussi la qualité et l'intensité de la réponse vaccinale.<sup>3</sup>

## **Déclaration du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) sur le vaccin contre la grippe saisonnière pour 2024-25 et *Directives supplémentaires sur la vaccination contre la grippe chez les adultes âgés de 65 ans et plus***

---

À la suite d'une revue systématique, le CCNI vient de publier ses Directives supplémentaires sur la vaccination contre la grippe chez les adultes de 65 ans et plus pour la saison 2024-25, et a recommandé que les programmes de vaccination antigrippale de santé publique incluent FLUAD® (antigène de surface, inactivé, avec adjuvant MF59®) ou d'autres vaccins améliorés pour la prévention de la grippe saisonnière chez les Canadiens âgés de 65 ans et plus.<sup>1</sup> Plus précisément, le CCNI :

- a conclu qu'aucun des trois vaccins antigrippaux améliorés (avec adjuvant, à haute dose et recombinant) n'était plus efficace que les autres et qu'ils étaient tous aussi sûrs les uns que les autres.
- a conclu que chaque vaccin antigrippal amélioré (avec adjuvant, à haute dose et recombinant) avait une efficacité accrue par rapport aux vaccins à dose standard, et a donc recommandé ces vaccins de préférence aux vaccins à dose standard pour ce groupe d'âge.
- a indiqué qu'en l'absence de vaccins antigrippaux améliorés, il convient d'administrer un vaccin antigrippal à dose standard.

Cette revue systématique est pertinente pour votre gouvernement et pour les programmes publics de vaccination antigrippale au Québec, car elle pourrait éclairer les travaux et les

recommandations du Comité d'immunisation du Québec (CIQ) et des autorités de santé publique. En outre, il convient de noter que d'autres juridictions dans le monde ont des recommandations similaires. Il s'agit notamment de l'*Advisory Committee on Immunisation Practices* (ACIP) aux États-Unis, du *Joint Committee on Vaccination and Immunisation* (JCVI) au Royaume-Uni, de l'*Australian Technical Advisory Group on Immunisation* (ATAGI) en Australie, ainsi que de plusieurs pays européens.<sup>4-7</sup>

Parallèlement, bien que les récentes actions entreprises par le gouvernement québécois pour aider à protéger les personnes âgées contre la grippe doivent être reconnues, la plupart des personnes âgées ne bénéficient malheureusement pas d'un programme public de vaccination offrant un vaccin amélioré.<sup>8,9</sup> Par ailleurs, un tel programme pour les personnes âgées de 65 ans et plus existe dans plusieurs autres provinces, dont la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario.<sup>10</sup> En fait, nous sommes fiers d'être un partenaire de confiance du gouvernement de la Colombie-Britannique, où notre vaccin, FLUAD, est le principal vaccin administré aux personnes âgées de 65 ans et plus vivant dans la communauté.<sup>10</sup>

Cependant, au Québec, plus d'un million de personnes âgées ne sont pas couvertes par le programme de vaccination amélioré existant, qui est offert aux personnes âgées de 75 ans et plus souffrant d'une maladie chronique, ainsi qu'à celles qui vivent dans des résidences privées pour personnes âgées ou dans des centres de soins de longue durée.<sup>8,9</sup> Ces critères rendent le programme de facto plus restrictif par rapport à ce qui est disponible ailleurs dans le pays, même si l'on peut soutenir que les aînés québécois méritent d'avoir un programme comme leurs pairs dans les autres provinces.

## **FLUAD : une solution potentielle pour réduire les coûts**

---

Si l'on tient compte des recommandations du CCNI, tout en comparant le coût d'acquisition des vaccins améliorés, FLUAD peut permettre au gouvernement de réaliser des économies substantielles par rapport à l'utilisation du VII-HD.<sup>11</sup>

Le vaccin VII-HD est le vaccin antigrippal amélioré le plus cher, avec un coût supplémentaire estimé à 30 \$/dose par rapport au vaccin FLUAD.<sup>11,12</sup> Le gouvernement du Québec achète actuellement le VII-HD. En le remplaçant par FLUAD, le gouvernement pourrait réaliser une économie d'au moins 9,8 millions de dollars.<sup>11,12</sup>

Si le programme actuel de lutte contre la grippe était étendu à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus, comme c'est le cas dans la majorité du Canada et dans le monde, le Québec réaliserait encore d'importantes économies. La différence de prix entre FLUAD et un vaccin antigrippal à dose standard se situe actuellement entre 2 \$ et 2,50 \$ par dose.<sup>12</sup> Par conséquent,

au lieu du programme actuel, qui est limité aux personnes âgées de 75 ans et plus qui sont à haut risque et aux personnes âgées vivant dans des établissements de soins de longue durée ou dans des résidences privées pour aînés, FLUAD pourrait être offert à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus et contribuer, tout de même, à réduire les coûts globaux d'au moins 7,6 millions de dollars chaque année. <sup>11</sup>

## Conclusion

---

Dans le contexte budgétaire actuel, où les gouvernements du monde entier sont aux prises avec une inflation, un coût de la vie élevé et où l'impératif de réduire les dépenses s'impose, le ministre de la Santé s'apprête à prendre des décisions importantes concernant la saison grippale 2024-2025. Il est essentiel pour nous de demeurer un partenaire de premier ordre, offrant, par la même occasion, au gouvernement du Québec une option potentielle afin de réduire ses coûts. À cette fin, la récente étude systématique du CCNI, ses Directives supplémentaires et, plus important encore, ses conclusions offrent au gouvernement du Québec la possibilité de prendre une décision financière judicieuse tout en continuant à offrir une protection optimale contre la grippe à tous les adultes âgés de 65 ans et plus, en s'appuyant sur des données scientifiques.

## Recommandations

---

### Recommandation n° 1

Nous recommandons que le gouvernement du Québec mette en place un programme public d'immunisation contre la grippe pour tous les adultes de 65 ans et plus.

### Recommandation n° 2

Compte tenu des économies potentielles par rapport au VII-HD, et conformément aux orientations supplémentaires du CCNI, nous recommandons que le FLUAD soit recommandé de préférence aux vaccins antigrippaux à dose standard pour ledit programme dans la recommandation n° 1.

## À propos de CSL Seqirus

---

CSL Seqirus fait partie de CSL (ASX:CSL). En tant que l'un des plus grands fournisseurs de vaccins contre la grippe au monde, CSL Seqirus est un contributeur majeur à la prévention de la grippe à l'échelle mondiale et un partenaire transcontinental dans la préparation à une pandémie. Avec des installations de production de pointe aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie, CSL Seqirus utilise des technologies d'œufs, de cellules et d'adjuvants pour offrir une large gamme de vaccins antigrippaux différenciés dans plus de 20 pays à travers le monde.

Pour plus d'informations sur CSL Seqirus, visitez [CSL.com](https://www.cslseqirus.com).

Fluad® et MF59® sont des marques déposées de Seqirus UK Limited ou de ses filiales.

## Références

---

1. Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI). Directives supplémentaires sur la vaccination antigrippale chez les adultes de 65 ans et plus.
2. Gouvernement du Canada. Grippe (influenza) : Pour les professionnels de la santé.
3. McElhaney JE. Influenza vaccination in the elderly: seeking new correlates of protection and improved vaccines. *Aging Health* 2008;4(6):603–613.
4. Centers for Disease Control and Prevention. Prevention and Control of Seasonal Influenza with Vaccines: Recommendations of the Advisory Committee on Immunization Practices.
5. Joint Committee on Vaccination and Immunization. Advice on influenza vaccines 2023/2024.
6. Australian Government. Australian Immunisation handbook. Influenza (flu).
7. European Centre for Disease Prevention and Control. Seasonal influenza vaccination recommendations and coverage rates in EU/EEA Member States.
8. Programme d'immunisation contre l'influenza du Québec. Questions-réponses. Octobre 2023.
9. Comité sur l'immunisation du Québec. Utilisation des vaccins à haute dose ou adjuvantés dans le programme d'immunisation contre l'influenza. Juin 2023.
10. Immunize Canada. Publicly Funded Influenza Vaccines in Canada 2023–2024.
11. CSL Seqirus. Data on file.
12. RAMQ (Marque officielle de Régie de l'assurance maladie du Québec). Liste des vaccins offerts en pharmacie et couverts selon les conditions du Programme québécois d'immunisation. 5 Octobre 2023.